



143

NUMÉRO

Jeudi 26 juin 2003

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« CONJONCTURE AU PREMIER SEMESTRE 2003 »

RAPPORTEUR :

ALAIN DELEU

AU NOM DE LA SECTION
DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES
GÉNÉRAUX ET DE LA
CONJONCTURE
PRÉSIDIÉE PAR
HENRI DE BENOIST

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DES 1^{ER} ET 2 JUILLET 2003

■ Publication 01 44 43 61 10

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ www.ces.fr

I – UNE REPRISE TOUJOURS EN ATTENTE

A - 2003 : UNE ANNEE ATONE AU NIVEAU MONDIAL

Des inquiétudes fortes persistent sur l'évolution de la situation en Irak mais aussi dans l'ensemble du Proche et du Moyen Orient, sur fond de terrorisme international. Si le risque de récession semble pouvoir être écarté, le rythme de croissance de l'économie mondiale devrait être de l'ordre de 2 %. Les Etats-Unis devraient afficher une croissance proche de 2,5 %, tandis que les pays européens et le Japon ne devraient pas dépasser 1 %.

Il importe d'identifier les facteurs qui pourraient déstabiliser en profondeur l'économie de marché mondialisée, qui ne contient pas dans sa propre logique l'ensemble des critères permettant de donner la priorité à un développement au bénéfice de tous :

- La confiance altérée des agents économiques : plusieurs faillites retentissantes ont engagé un processus de défiance à l'égard notamment des grandes entreprises ; les enquêtes auprès des ménages et des entreprises traduisent une inquiétude persistante en Europe comme aux Etats-Unis.

- L'évolution des marchés financiers : le prix des actifs est revenu à son niveau de 1996-1997 ; cela pose un problème sérieux de financement pour les entreprises et pèse sur la demande des consommateurs.

- Les déséquilibres américains : l'activité reste freinée par l'endettement des agents économiques ; le déséquilibre extérieur - qui s'ajoute au déficit budgétaire - paraît devoir croître encore (jusqu'à plus de 5 % du PIB), en dépit de la dépréciation du dollar qui soutient les exportations.

- Le marasme persistant du Japon : les gouvernements successifs ont répondu à une déflation tenace par des mesures à l'efficacité limitée.

- Le développement mondial inégalitaire entretient les tensions : les inégalités entre le Sud et le Nord comme entre pays du Sud ne cessent de s'accroître, ce qui prive l'économie mondiale d'une dynamique de croissance.

B - L'UNION EUROPEENNE AUX PRISES AVEC UNE CROISSANCE TROP LIMITEE

Aucun analyste n'exclut formellement l'hypothèse d'un recul du PIB de la zone euro en cours d'année, en raison de la panne de la demande, et surtout si la glissade du cours du dollar se poursuit. Beaucoup dépendra de l'évolution de la conjoncture en Allemagne, entrée en récession au premier trimestre. Cette atonie souligne les carences du gouvernement économique de la zone : ce sont désormais les préoccupations budgétaires qui dominent l'actualité. Quatre pays représentant près des trois-quarts du PIB global n'arrivent plus à respecter le pacte de stabilité et de croissance, ce qui pose de manière aiguë la question de sa révision.

C - LA FRANCE ENTRE CONTRAINTES ECONOMIQUES ET QUESTIONS SOCIALES

Le gouvernement a révisé ses prévisions à la baisse, en mars puis en juin. En réalité, la croissance garde un rythme lent qui devrait se situer autour de 0,8 % sur l'année. Dans ces conditions, le déficit public a toutes les chances d'être plus élevé qu'annoncé (3,4 % du PIB). Les pouvoirs publics sont donc confrontés à un choix particulièrement délicat, entre la priorité à la réduction du déficit et des dépenses publiques et une politique budgétaire franchement contra-cyclique.

Cette faible croissance se traduit déjà dans une remontée inquiétante du chômage et du sous-emploi et rien n'indique que la tendance actuelle pourra s'inverser à court terme. La dégradation de la conjoncture sociale est déjà visible dans la hausse du nombre d'allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI) qui concerne plus d'un million de personnes. Les choix opérés en matière d'allègement de l'impôt sur le revenu amplifient encore l'écart social.

II - FAIRE LE CHOIX DES HOMMES, DU DEVELOPPEMENT ET DE LA SOLIDARITE

A - SOUTENIR LA CROISSANCE DE LA FRANCE EN VALORISANT SON POTENTIEL HUMAIN

- Mobiliser tous les instruments de la politique conjoncturelle : le Premier ministre a prescrit pour 2004 une réduction des crédits pour la plupart des ministères, devant notamment se traduire par le non remplacement d'un nombre significatif de fonctionnaires ; un pays connaissant un excédent extérieur conséquent (2 % du PIB) et disposant d'une part importante de main-d'œuvre non employée est pourtant en capacité de relancer son économie ; cela rendrait possible une politique plus déterminée de redressement des comptes sans altération de la qualité des services publics.

Dans cette optique, il est nécessaire d'assurer la progression du pouvoir d'achat des ménages, en particulier les plus modestes. Il conviendrait ainsi de relancer la dynamique salariale dans les branches, les entreprises et dans la fonction publique. Au demeurant, il n'y aura pas de vraie reprise de l'investissement des entreprises sans anticipation d'une demande plus soutenue mais aussi sans une amélioration de leur situation financière. C'est pourquoi, il importe d'encourager les investissements productifs des entreprises, ainsi que leurs efforts de recherche et d'innovation.

- Relever le potentiel de croissance de l'économie française : il importe de mobiliser toute l'économie nationale, qu'elle soit marchande ou sociale, avec une priorité pour le tissu des PME. L'annulation de 10 % des crédits scientifiques du ministère de la Recherche et des Nouvelles technologies apparaît particulièrement inopportune ; le développement de l'innovation implique aussi d'améliorer l'efficacité de la recherche et la coordination entre les différents acteurs.

- Permettre à chacun de développer ses compétences : c'est le plus solide moyen de renforcer le potentiel de croissance de notre pays et de créer les conditions d'un développement authentiquement humain. Les travailleurs les moins qualifiés, les salariés âgés, les personnes ayant interrompu leur vie professionnelle, devraient avoir davantage qu'aujourd'hui accès à la formation.

- Lutter efficacement contre les inégalités, la précarité et l'exclusion : la création du Revenu minimum d'activité (RMA) doit préfigurer la revalorisation de la fonction d'intégration sociale du RMI et non pas sa remise en cause ; s'agissant de la fiscalité, notre Assemblée rappelle sa préférence pour la diminution des impôts indirects, tout particulièrement la TVA ; elle se prononce également pour une plus grande transparence et la réduction des trop nombreuses « niches » pour simplifier la lutte contre la fraude.

- Restaurer la confiance des ménages : les parents doivent pouvoir compter sur une politique familiale forte et durable. La sécurité de l'emploi, les conditions de la mobilité, l'intégration sociale, la qualité de l'éducation concourent à créer un contexte favorable.

- Promouvoir le dialogue et le partenariat social : les tensions actuelles confirment que les réformes doivent être conduites et conclues sur la base de la négociation dans un esprit de responsabilité, de solidarité et de progrès social. Les salariés doivent avoir la possibilité de dire leur mot sur les orientations de l'entreprise, les conditions et l'organisation de leur travail, bref de participer.

B - CONCRETISER LES AMBITIONS EUROPEENNES

- Réussir l'élargissement : conforter une construction solidaire, prospère et stable implique d'exclure toute « Europe à la carte » et de travailler à une intégration croissante ; il est impératif ce faisant de consolider la dimension sociale de l'Union, ce qui suppose de ne pas remettre en cause l'acquis communautaire et de s'assurer qu'il ne se limite pas au plus petit dénominateur commun.

- La politique monétaire doit soutenir la croissance : la BCE affiche depuis le 8 mai 2003 un nouvel ordre de priorité favorisant les éléments de nature économique sur les données purement monétaires qui va dans le sens des observations formulées par notre Assemblée ; elle a porté le 2 juin 2003 à 2 % son taux directeur (- 0,5 point) sans épuiser sa marge de baisse ; il conviendrait, en tout état de cause, d'harmoniser les discours et les actes des responsables politiques et de la banque centrale sur la valeur de l'euro.

- Le pacte de stabilité et de croissance doit être révisé : les sanctions pour déficit excessif prises à l'encontre de plusieurs pays risquent d'aggraver ces déficits et de menacer la croissance ; elles devraient donc être réexaminées ; une révision du pacte lui-même est nécessaire pour en faire un instrument en faveur de la croissance dans la stabilité, ce qui pose le problème de la définition des critères, des modalités d'appréciation de leur respect et de la procédure de sanction à mettre en place en cas d'infraction.

- Approfondir le *policy mix* européen : l'hypothèse de politiques budgétaires différenciées devrait être explorée pour compenser les situations économiques inégales et les effets eux-mêmes variables de la politique monétaire, ce qui se traduit par des taux d'intérêt réels plus ou moins contraignants selon le niveau de l'inflation dans chaque pays ; les orientations budgétaires européennes devraient être fixées au niveau communautaire à l'issue d'un vrai débat démocratique afin de concilier l'intérêt de l'Union et celui de chaque Etat membre.

- Redonner à l'Europe une ambition industrielle : afin de stimuler l'investissement des entreprises comme des Etats, il conviendrait sans doute de conjuguer un accroissement de l'effort communautaire de recherche et développement et une amélioration de son efficacité, une conception de la compétitivité intégrant notamment les relations universités-entreprises-territoires, un renforcement des incitations à l'innovation, une meilleure coopération entre les grands services publics des différents Etats membres et le soutien à la croissance par les infrastructures transeuropéennes.

C - ASSUMER LA COMMUNAUTE DE DESTIN AU NIVEAU MONDIAL

- Inscrire l'aide publique au développement dans une vision ambitieuse et cohérente : si l'aide publique française se redresse, l'effort ne serait encore que de 0,39 % du PIB en 2003, à mi-distance de l'objectif international fixé à 0,7 % du PIB ; dans ce cadre, la présence de la France dans différentes régions du monde par ses départements et ses territoires d'Outre-Mer lui confère des capacités et des responsabilités particulières de coopération.

- Promouvoir des régulations internationales en faveur d'un développement durable partagé : la France a eu raison d'appeler les dirigeants du G8 et leurs invités, lors du sommet d'Evian, à tourner leurs préoccupations vers le développement harmonieux et durable de la planète ; il faut d'autant plus regretter qu'il n'ait pas débouché sur des décisions significatives pour la relance de la croissance mondiale ; un effort tout particulier devrait être consenti à l'égard des pays en développement les plus endettés.

*

* *

L'axe central de la politique économique et sociale devrait être la recherche du taux de croissance le plus élevé possible pour retrouver le chemin vers le plein emploi. Une telle ambition ne peut toutefois produire pleinement ses effets que si elle repose sur la valorisation des capacités et des compétences des personnes, qui passe par l'amélioration des conditions de l'emploi, le dialogue social et l'adhésion de nos concitoyens.

La France doit promouvoir cette même dynamique de la confiance au niveau international, pour assurer un développement solidaire et durable, et donc authentiquement humain.

NOTE FLASH

Assemblée plénière1^{er} et 2 juillet 2003**ALAIN DELEU**

Né le 22 juin 1946 à la Madeleine (Nord)
Marié, 5 enfants

Président honoraire de la Confédération française des travailleurs chrétiens

Au Conseil économique et social :

Vice-Président du Conseil économique et social
Membre du groupe de la CFTC

Vice-Président de la section des Problèmes économiques généraux et de la conjoncture

Membre titulaire de la Délégation pour l'Union européenne

Anciennes fonctions :

Enseignant en biologie

Mandats électifs :

- 1970-1980 : commissions paritaires de l'enseignement privé aux différents niveaux
- 1984-1990 : négociateur confédéral CFTC,
- 1987-2002 : Président de l'Association pour la gestion des conventions de conversions (AGCC)

Décoration :

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur

Ouvrage :

« *Travail, reprends ta place !* », édition Fayard 1997

« **CONJONCTURE AU PREMIER SEMESTRE 2003** »
RAPPORTEUR : ALAIN DELEU

1. Il importe d'abord de soutenir la croissance de la France en valorisant son potentiel humain

► Assurer la progression du pouvoir d'achat des ménages, notamment en relançant la dynamique salariale dans les branches, les entreprises et dans la fonction publique ;

► Relever le potentiel de croissance de l'économie française en favorisant l'investissement et la recherche, qui devrait être épargnée par les mesures de régulation budgétaire ;

► Ouvrir plus largement l'accès à la formation aux travailleurs les moins qualifiés, aux salariés âgés et aux personnes ayant interrompu leur vie professionnelle ;

► Lutter efficacement contre les inégalités, la précarité et l'exclusion : la création du Revenu minimum d'activité (RMA) doit préfigurer la revalorisation de la fonction d'intégration sociale du RMI et non pas sa remise en cause ; notre Assemblée rappelle sa préférence pour la diminution des impôts indirects, tout particulièrement la TVA et se prononce pour une plus grande transparence et la réduction des trop nombreuses « niches » ;

► Restaurer la confiance des ménages par la sécurité de l'emploi, l'intégration sociale, la qualité de l'éducation, mais aussi en veillant aussi à ce que les moyens de la politique familiale ne soient pas amputés ;

► Promouvoir le dialogue et le partenariat social en créant les conditions d'une négociation en pleine connaissance de cause et en acceptant la possibilité de prendre en compte tel ou tel aspect des propositions formulées ; les salariés doivent avoir la possibilité de dire leur mot sur les orientations de l'entreprise, les conditions et l'organisation de leur travail, bref de participer.

2. Il convient ensuite de concrétiser les ambitions européennes

► Réussir l'élargissement en consolidant la dimension sociale de l'Union, ce qui implique de ne pas remettre en cause l'acquis communautaire, qui ne se limite pas au plus petit dénominateur commun ;

► Dynamiser la croissance par la politique monétaire en exploitant les marges de baisse du taux directeur, mais aussi en clarifiant la gestion du taux de change de l'euro ;

► Réviser le pacte de stabilité et de croissance pour en faire un instrument en faveur de la croissance dans la stabilité, ce qui pose le problème de la définition des critères, des modalités d'appréciation de leur respect et de la procédure de sanction à mettre en place en cas d'infraction ;

► Approfondir le *policy mix* européen en explorant l'hypothèse de politiques budgétaires différenciées pour compenser les effets eux-mêmes variables de la politique monétaire, qui se traduisent par des taux d'intérêt réels plus ou moins contraignants selon le niveau de l'inflation dans chaque pays ;

► Redonner à l'Europe une ambition industrielle en conjuguant un accroissement de l'effort communautaire de recherche et développement et une amélioration de son efficacité avec le soutien à la croissance par les infrastructures transeuropéennes.

3. Il est nécessaire enfin d'assumer la communauté de destin au niveau mondial

► Inscrire l'aide publique au développement dans une vision ambitieuse et cohérente en allant au plus vite vers l'objectif de 0,7 % du PIB ;

► Promouvoir des régulations internationales en faveur d'un développement durable partagé, avec un effort tout particulier en faveur des pays en développement les plus endettés.